

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que le Régime Collectif d'Allocation des Retraites (RCAR), a déclaré le 16 avril 2012, avoir acquis sur le marché central, le 11 avril 2012, 30 853 actions Alliances Développement Immobilier (ADI), au cours unitaire de 717 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, le RCAR détient 614 584 actions Alliances Développement Immobilier, soit 5,08 % du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, le RCAR n'exclut ni de poursuivre les achats ni de céder les actions détenues. Les décisions seront prises en fonction de l'évolution du marché.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma